

Procédure concernant les conventions de stage- Évaluation de l'organisme d'accueil par le stagiaire

- A la fin de votre stage, il vous est demandé **d'évaluer l'organisme d'accueil**. Cette évaluation est obligatoire (selon l'article L124-4 du code de l'éducation) et le document peut être rempli directement via l'application PSTAGE.
- Il permet d'évaluer la qualité de l'accueil dont vous avez bénéficié au sein de l'organisme. Il est important car il nous permet d'enrichir notre fichier d'organismes d'accueil dans l'objectif de diffuser des offres de stages, mais aussi de recenser les organismes susceptibles d'offrir une expérience professionnelle intéressante en lien avec les formations.
- **Pour ce faire, il faut retourner sur votre convention dans PSTAGE et cliquer sur le dernier onglet en haut à droite « évaluation du stage » puis répondre aux questions (QCM- durée max: 5 minutes) et enregistrer vos réponses:**

Etudiant Etab. d'Accueil Service d'accueil Tuteur Professionnel Stage Enseignant Referent Signataire Recapitulatif Impression Validation Avenant Commentaire **Evaluation du Stage**

Évaluation par l'étudiant

✘ Cette évaluation n'est pas encore renseignée.

Éditer la fiche

📘 Cliquez sur le bouton ci-dessous afin d'envoyer un mail prévenant l'étudiant () qu'il peut remplir sa fiche.

Envoyer